

Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYTEVOM



Le SYTEVOM exerce la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses 11 adhérents en charge de la collecte des déchets.

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire (obligatoire) qui permet de fixer des objectifs de réduction en matière de production de déchets, construire et animer un plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs sur six années au niveau local.

Le projet de PLPDMA doit être soumis à concertation publique (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA).

Avant son adoption par le Conseil Syndical, vous pouvez transmettre votre avis sur le contenu de ce projet du 29 avril au 20 mai 2024. Les usagers peuvent faire part de leurs remarques et suggestions :

- par courriel à plpdma@sytevom.org avec en objet du mail « Concertation publique PLPDMA »
- par courrier à SYTEVOM, service prévention et nouvelles filières, ZA les Fougères 70130 Noidans-le-Ferroux

Consultez le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le site internet du SYTEVOM en cliquant [ici](#).